

DECLARATION LIMINAIRE COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DTPJJ HERAULT

Monsieur le Président du CSA territorial,

C'est dans un contexte politique particulier, à travers un procès inédit, où pour la première fois, un ministre en exercice comparait devant la Cour de Justice de la République, que se tient ce Comité Social d'Administration territorial de l'Hérault. En effet, **NOTRE ministre** est accusé d'avoir usé de ses fonctions pour régler des comptes avec des magistrats qu'il avait critiqués quand il était avocat. Mis en examen en 2021 pour ces faits présumés, le ministère public a demandé, ce mercredi 15 novembre, à la Cour de Justice de la République de déclarer **NOTRE ministre** coupable de prise illégale d'intérêts, requérant 1 an de prison avec sursis.

Comme l'a rappelé (rapporté par le Monde) le Procureur Général au cours du réquisitoire : « c'est bien des valeurs de la République et des règles qu'elle se donne, qu'il est question devant cette cour... » et de rajouter (toujours d'après le monde) : « jamais en prêtant mon serment de magistrat il y a trente-cinq ans, je n'aurais imaginé devoir requérir contre un ministre de la Justice en exercice... ».

S'il est rassurant de savoir que l'indépendance de la justice fonctionne face au pouvoir politique, l'image de notre ministère et de notre administration n'en sortent pas grandit!

Rattrapé également par le contexte international, ce CSA se tient dans un climat social marqué par l'antisémitisme, le racisme et la haine de l'autre, encouragé par des médias d'opinions (très orientés) qui font le lit de l'extrême droite.

Nous tenons, à travers cette déclaration liminaire, rappeler que **notre combat contre toutes les formes de fascismes est dans l'ADN de notre mouvement syndical**. Jamais nous ne manifesterons aux côtés de ceux qui hier étaient condamnés par la justice pour des incitations à la haine raciale, et qui aujourd'hui surfent sur l'émotion suscitée par les attentats pour nous faire croire qu'ils ne sont pas antisémites... oubliant qu'ils sont les héritiers d'un passé national pas très glorieux.

Notre président de la République a été élu pour faire barrage au Rassemblement National et, pour autant, il semble jouer leur jeu, les rendant toujours plus forts ! Il n'y a qu'à prendre l'exemple du projet de Loi Immigration, actuellement étudié par nos sénateurs.

Les différents amendements adoptés, qui s'éloignent de plus en plus des valeurs portées par le pays des Droits de l'Homme, renforcent le parcours du combattant déjà connu par les personnes en situation irrégulière sur notre territoire. Nous ne pouvons alors que nous inquiéter sur les nouvelles conditions d'intégration et de régularisation des MIE.

Notre monde va mal, notre pays va mal et vos agents vont mal, monsieur le Président du CSA territorial. Il va falloir que vous l'entendiez, car si aujourd'hui vous nous réunissez sur la thématique de la Santé Sécurité au Travail (comme notre organisation syndicale l'avait sollicité au dernier CSA), le fait de n'y accorder qu'une demi-journée ne joue pas en votre faveur!

Pensez-vous que nous aurons le temps d'aborder la situation de toutes les unités de ce territoire ? Pour la CGT PJJ, la réponse est claire : c'est NON ! C'est pourquoi notre organisation syndicale sollicitait qu'un point SST soit réalisé à chaque rencontre et que cela soit intégré au règlement intérieur de cette instance. Vous

CGT PJJ Hérault : 34@cgtpjj.fr
CGT PJJ Sud : sud@cgtpjj.fr - Site internet : www.cgtpjj.org

le comprendrez, monsieur le Président du CSA territorial, que nous maintenons, ce jour, cette revendication. D'autant plus que nous allons devoir le réétudier et y apporter d'autres modifications, telle que la convocation des élus suppléants.

Savez-vous ce que vous renvoyez à vos agents en donnant l'impression que vous banalisez la réalité de leurs conditions de travail ? Est-ce que cette stratégie du « tout va bien » s'inscrit dans la continuité d'un bilan du CJPM aseptisé, que notre Directrice de la PJJ a renvoyé aux organisations syndicales, faisant fi de la réalité du terrain?

Nous vous rappelons que nous avons été élus pour représenter la voix de nos collègues. En ce sens, nous ne pouvons nous contenter du fait que la question de la SST soit traitée aussi rapidement. C'est pourquoi, nous serons une nouvelle fois force de proposition en soumettant un avis au vote pendant cette instance : l'instauration de groupes de travail en association avec les organisations syndicales, qui se réuniront régulièrement, pour étudier, faire des synthèses et apporter des premiers éléments de résolution aux problématiques rencontrées sur chaque unité.

En attendant et au vu du peu de délais accordés à cette thématique, nous souhaiterions, ce jour, aborder les points suivants :

- sur la situation de l'**UEMO de Sète** : si nous avons eu des premiers éléments de réponse par la DIR et un rétro-planning (signature de bail en décembre, puis réalisation des travaux en début d'année 2024 et, enfin, un déménagement au printemps), qu'envisagez-vous de mettre en œuvre entre temps ? Nous vous rappelons que cette unité souffre de locaux non ventilés et qu'un rapport sur la qualité de l'air, réalisé en septembre 2019, alerte sur les impacts que cela peut avoir sur les agents y exerçant. Une nouvelle étude a-t-elle été réalisée ? Qu'en est-il également de l'arrivée d'un ou d'une nouvelle RUE ? En effet, nous savons que, cet été, un agent titulaire a renoncé au poste. Mais, pourquoi n'a-t-il pas été reproposé à la dernière mobilité ? Pensez-vous qu'un nouveau missionnement va apporter de la stabilité dans cette équipe ? Enfin, à l'approche d'une date anniversaire douloureuse, nous nous interrogeons sur le dispositif de prévention et de soutien mis en place pour les agents ?
- sur la suractivité et les problématiques RH du **STEMO de Béziers** : le service doit faire face, comme tous les ans, à une surcharge d'activité, notamment liée au quota de MJIE civiles atteint par le SOAE de Béziers. Comment envisagez-vous de soutenir ces deux unités alors même qu'elles connaissent déjà des situations RH très tendues ? Ce n'est pas en imposant l'attribution systématique des nouvelles mesures à ces professionnels déjà épuisés, sans tenir compte de leur charge de travail réelle que leur qualité de vie au travail va s'améliorer!
- sur la question des **risques routiers** : plus particulièrement dans le cadre des accompagnements éducatifs lointains et des placements en lien avec les missions PEAT de Béziers et Montpellier : quelles sont les mesures que vous êtes prêts à prendre pour être garant de la sécurité de vos agents et des mineurs sous-main de justice ?
- la question de l'**utilisation des VA dans le cadre des astreintes** : si nous avons obtenu une réponse de votre part suite à notre sollicitation concernant l'astreinte du QM de Villeneuve-Lès-Maguelone, qu'en est-il pour les autres agents concernés par ces astreintes ?

Comme nous vous l'avions indiqué, lors du précédent CSA, nous réaffirmons que c'est par l'amélioration des conditions de travail des agents que la prise en charge des jeunes sera plus efficiente. Or, depuis quelques années, notre administration ne crée plus de vocation et souffre qu'un manque d'attractivité conséquent.

Pour preuve, la PJJ est contrainte à faire des campagnes de publicité dans les salles de cinéma et de créer une réserve. La CGT PJJ attend donc de vous, ce jour, que vous fassiez preuve de courage, monsieur le Président du CSA territorial, en prenant des positions en faveur de vos agents!

CGT PJJ Hérault : 34@cgtpjj.fr
CGT PJJ Sud : sud@cgtpjj.fr - Site internet : www.cgtpjj.org